



# Épargne salariale : analyse sur les attendus informatiques du marché

**FRANCK BOUSSARD**

Directeur du développement de l'épargne entreprise

Linedata Services



Le marché de la tenue de compte de l'épargne salariale est un enjeu majeur pour les acteurs du monde financier. La qualité de leur système d'information, sa souplesse, sa capacité d'intégration, seront déterminantes. Les solutions progiciels en mode ASP peuvent se révéler pertinentes.

**M**arché en croissance soutenue depuis plusieurs années, l'épargne salariale a connu des évolutions significatives : loi Fabius en février 2001, nouvelle réglementation COB/CMF en juillet 2002, projet de loi Fillon en cours d'élaboration. Face à ces enjeux, la qualité du système d'information pour la tenue de compte des entreprises et des salariés est au cœur de la stratégie des intervenants du marché, acteurs historiques comme les banques, ou nouveaux entrants issus de l'assurance et de la protection sociale, tous à la recherche d'une logique industrielle. Un mouvement de concentration des intervenants s'organise tant pour l'optimisation des processus existants visant une productivité accrue par l'augmentation des volumes gérés, que pour offrir une prestation de sous-traitance labellisée au marché.

## Un service différenciant

Si le service de tenue de compte doit être adossé à un système informatique fiable, complet et robuste, il doit aussi être un service intégrant une forte différenciation compte tenu du degré d'exigibilité de qualité attendu par les entreprises en termes de communication avec les salariés et avec ses propres services. Internet, minitel, relevés salariés personnalisés, automatisation des flux de données, font partie désormais des exigences des entreprises lors des négociations auprès des intervenants du marché. Élément fort de différenciation lors de l'acte de vente, le service de tenue de compte s'avère aussi être es-

sentiel tout au long de la relation avec l'entreprise.

L'outil du gestionnaire administratif en épargne salariale est un système complexe qui doit associer l'expertise de la gestion collective de contrats d'entreprises à l'expertise de la tenue individuelle des comptes des salariés finaux.

À titre d'exemple, la diversité des accords d'entreprises, leur complexité eu égard à la nature même de chacune nécessitent une large paramétrisation de l'information afin d'obtenir la personnalisation nécessaire des règles de gestion associées à chaque entreprise.

Concernant la gestion du salarié, le système doit offrir l'ensemble des traitements pour la gestion des opérations individuelles, ponctuelles ou échéancées (versements volontaires, arbitrages, réallocation d'actifs sur critères individuels, etc.).

Le suivi de la politique commerciale de l'intervenant (nouveaux produits épargne salariale, adjonction de réseaux commerciaux et identification des apporteurs et gestionnaires d'affaires, tarifications diverses, ...) exige de son côté, une grande souplesse.

Pour le marché des moyennes et grandes entreprises, il est demandé au système de gérer les comptes courants bloqués externalisés, ainsi que les opérations d'actionnariat salarié pour lesquelles le plan d'épargne entreprise est régulièrement le véhicule d'épargne approprié.

S'agissant du traitement de fonctions administratives, le système d'information doit enfin apporter toute la pertinence requise sur

« L'outil doit associer l'expertise de la gestion collective de contrats d'entreprises à l'expertise de la tenue individuelle des comptes des salariés finaux. »

les données stockées, notamment en termes de fiscalité et de *reporting* réglementaire, mais aussi en termes d'habilitation (multiniveaux, multifonctions), de traçabilité et de piste d'audit, d'annulations et de sécurité.

### Une forte capacité d'intégration

Cœur de stockage et de gestion des données relatives à la tenue des registres, le système d'information assure également d'autres fonctions comme celles relatives aux encaissements et au suivi des comptes pour un meilleur contrôle de l'appariement titres/espèces, ainsi que les fonctions de règlements aux entreprises ou aux salariés. Fortement intégré à l'organisation informatique existante, le système d'information doit par ailleurs communiquer avec d'autres fonctions de la chaîne de valeur de l'épargne salariale (comptabilité générale, *asset management*, contrôle dépositaire...).

L'intercommunication du système d'information se vérifie dans son intégration au sein des réseaux de distribution et des services de communication apportés aux entreprises et aux salariés.

Qu'il s'agisse de l'élaboration personnalisée de relevés salariés ou d'états entreprise, d'un salarié ou d'une entreprise souhaitant connaître ses positions échancées, ou passer des opérations via des services multimedia, l'intégration renforcée de fonctions « orientées client » est source de productivité et de qualité accrues.

Qu'il s'agisse d'un commercial informant des éléments du contrat qu'il vient de finaliser avec son client entreprise, du suivi et du commissionnement des commerciaux, ou du retraitement à valeur ajoutée des informations administratives stockées pour la mise en place de tableaux de bord pertinents, l'intégration renforcée de fonctions « distribution » est essentielle.

Concernant les fonctions administratives, le système d'information doit contribuer à l'amélioration de la productivité, grâce à des fonctions d'intégration automatique des données fournies par les entreprises, et à un suivi plus intégré des courriers reçus et émis par le gestionnaire administratif permettant la traçabilité de ces documents au regard des opérations traitées sur le système d'information.

Les fonctions associées au métier de la tenue des comptes d'épargne salariale sont particulièrement étendues et en constante évolution. Dans un contexte de fortes mutations, le modèle économique du progiciel a fait ses preuves, grâce à la mutualisation des

## Le mode ASP

Un ASP (application service provider) repose sur quatre principes :

- le progiciel est hébergé au sein de la société informatique et non pas chez le client ;
- la plateforme informatique d'accueil est commune à plusieurs utilisateurs (ce qui s'oppose au facilities management spécifique) ;
- le service ASP est délivré à distance, soit par internet, soit via une ligne spécialisée ;
- il est facturé sur une base locative, généralement sous la forme d'un abonnement mensuel adossé à l'activité du client.

Le modèle ASP a déjà fait ses preuves aux États-Unis où il a littéralement explosé depuis quelques années. Le marché européen est, lui, en phase de décollage et va profiter d'un modèle d'ores et déjà mature. Une étude récente démontre qu'aujourd'hui 64 % des entreprises européennes connaissent le mode ASP.

lourds investissements informatiques nécessaires à l'évolution des attentes du marché, tout en préservant la personnalisation nécessaire des intervenants sur ce marché concurrentiel. Pour servir une politique commerciale active en épargne salariale, les moyens informatiques et humains doivent être réactifs et aptes à évoluer au regard des volumétries gérées croissantes mais difficilement maîtrisables.

### L'avènement du progiciel en ASP et des fonctions intégrées clés en main

C'est notamment pour ces raisons que le mode d'exploitation de solutions progicelles en ASP s'est largement répandu dans le monde de l'épargne salariale. Permettant à l'établissement financier de s'affranchir de la gestion des moyens humains et informatiques au regard de son activité commerciale, ce mode d'exploitation informatique externalisée permet aussi de disposer de centres de traitement hautement sécurisés à des coûts mutualisés (*encadré*).

Si le marché du progiciel en épargne salariale reste à ce jour limité en raison du nombre restreint d'intervenants et du phénomène actuel de concentration, gageons que cette particularité de marché sera un facteur dynamisant permettant au progiciel de s'intégrer encore mieux au sein des organisations. L'extension désormais imminente de l'épargne salariale aux attendus de l'épargne retraite permettra, assurément, d'élargir le cercle des utilisateurs de solutions mutualisées, et contribuera, sur la base des acquis de productivité sur le marché actuel, au démarrage rapide et maîtrisé des PPESVR dont les perspectives de marché devraient donner un nouvel élan à l'épargne salariale.